

si vrai que la nation anglaise, qui ne mange pas la chair si cuite que nous, mais rouge et sanglante, paraît participer de cette férocité plus ou moins grande qui vient en partie de tels aliments. » (*L'Homme machine*, p. 27.) La Mettrie ne fait résulter la férocité que de la crudité ou d'une cuisson imparfaite de la viande ; si les Anglais, qui d'après lui sont féroces, faisaient mieux cuire la viande, leur caractère deviendrait doux aussitôt. Mais M. Lombroso ne fait plus aucune distinction entre la viande saignante et la viande bien cuite ; l'usage seul de la viande entraîne le penchant au crime. Comme cet usage tend à se généraliser même en France, nous devons nous attendre à devenir aussi féroces que les Anglais. Autrefois, en Provence, on mangeait si peu de viande que des villes de 8,000 à 10,000 habitants n'avaient qu'un seul boucher, tandis que j'en vois aujourd'hui deux, trois, quatre, dans de petits villages. Sommes-nous destinés à voir le caractère provençal se transformer par cette consommation plus grande de viande ? Je me rassure cependant en voyant que les Arabes, les Espagnols et les Napolitains, qui mangent plus de figues, d'oranges et de légumes que les Anglais, commettent néanmoins plus de meurtres qu'eux. On m'objectera, il est vrai, la douceur de l'Indien qui se nourrit de fruits et de légumes, mais je crois qu'il faut l'attribuer à sa religion, qui lui défend de tuer les animaux.

En résumé, les écrivains qui mettent en lumière l'influence du climat, des aliments, sont dans le vrai ; mais ils tombent dans des exagérations paradoxales quand ils oublient que cette influence est contrebalancée par les croyances religieuses, les institutions, les exemples, l'éducation et surtout par la volonté de l'homme. Montesquieu, qui avait tant insisté sur l'action du climat, n'avait pas manqué d'ajouter : « Plusieurs choses gouvernent les hommes, le climat, la religion, les lois, les maximes du gouvernement, les exemples des choses passées, les mœurs, les manières. » (*Esprit des lois*, t. I, XIX, ch. iv.)

CHAPITRE VIII

LE CRIME ET L'IGNORANCE

Après avoir examiné les théories qui prétendent expliquer le crime par des anomalies physiologiques et psychiques et par des causes physiques, je vais étudier les théories qui trouvent l'explication de la criminalité dans l'influence du milieu social.

L'étude des influences sociales n'est pas négligée par l'école italienne d'anthropologie criminelle ; M. E. Ferri, notamment, a soin de leur faire une place importante. Mais la *sociologie* criminelle a été plus particulièrement cultivée par l'école lyonnaise, dont M. le D^r Lacassagne est le représentant le plus autorisé. Ce savant professeur avait, il est vrai, attribué d'abord une importance extrême à la forme du crâne, puisqu'il avait divisé les hommes en trois couches ; les frontales, les pariétales et les occipitales. « Les couches frontales, avait-il dit, fournissent les spéculateurs, les philosophes, les législateurs. Pour eux, les peines sont presque inutiles... Le code pénal a surtout été fait pour les couches occipitales. » (*Revue scientifique*, 28 mai 1881.) Mais, depuis lors, les caractères anthropométriques ont perdu de leur importance aux yeux de M. le D^r Lacassagne, qui a surtout mis en relief l'influence du milieu social. « Le milieu social, a-t-il dit au congrès de Rome, est le bouillon de culture de la criminalité ; le microbe c'est le criminel, un élément qui n'a d'importance que le jour où il trouve le bouillon qui le fait fermenter. » (*Actes du Congrès*, p. 166.) « Les sociétés, ajoute-t-il, ont les criminels qu'elles méritent. » (*Ibid.*, 167.)

Cette théorie n'est pas nouvelle ; au xviii^e siècle, elle a été développée par d'Holbach et de nos jours par Quetelet, Büchner, Buckle, Fouillée, Georges Renard, Féré. « La société, disait d'Holbach, punit souvent des penchants que la société fait naître, ou que sa négligence fait germer dans les esprits ; elle agit comme les pères injustes, qui châtient leurs enfants des défauts qu'ils leur ont eux-mêmes fait contracter. » (*Système de la nature*,

t. I, p. 232.) La société, d'après d'Holbach, est une marâtre pour le pauvre qui se venge par le vol et l'assassinat. C'est aussi sur la société que Quetelet rejette la responsabilité des crimes. « C'est elle, en quelque sorte, qui les prépare et le coupable n'est que l'instrument qui les exécute. » (*Physique sociale*.) D'après Buckle, « les délits des hommes sont le résultat bien moins des vices du criminel individuel que de la condition de la société dans laquelle cet individu est jeté ». (*Histoire de la civilisation en Angleterre*.) Tout en voyant dans le criminel, tantôt un fou, tantôt un sauvage privé de sens moral, M. le Dr Büchner pense aussi qu'il est une victime de l'ordre social, de l'ignorance, de la misère où il est laissé ; à ses yeux, « des catégories entières de crimes, tels que l'infanticide, peuvent être considérés comme une conséquence immédiate d'actes sociaux déterminés ». (*Science et nature*, p. 234.) M. Fouillée, à son tour, n'hésite pas à penser que, « dans tous cas d'homicide ou de vol, la société entière est coupable et moralement responsable. (*Science sociale*, p. 305.) Pour M. Féré, « la société est en somme le générateur du criminel » (p. 121).

Cette théorie a sur celle de M. Lombroso et sur toutes celles qui expliquent le crime par l'organisme un immense avantage ; elle provoque les réformes sociales, elle pousse la société à améliorer la situation des pauvres, des enfants et des femmes, tandis que l'explication du crime par l'atavisme conduit au fatalisme et par suite à l'immobilité. Ainsi que l'a très judicieusement fait observer M. le Dr Lacassagne, si le crime est le résultat d'une influence ancestrale, il n'y a rien à faire pour le prévenir. « Les savants peuvent prendre des mensurations, relever des angles ou des indices, mais les législateurs ou l'homme d'État n'ont qu'à se croiser les bras ou à faire construire des prisons, des asiles pour recueillir ces malconformés. » (*Actes du Congrès de Rome*, 166.) Mais si en modifiant le milieu social, en diminuant la misère et l'ignorance, en augmentant les influences moralisatrices, on peut supprimer la criminalité, quel puissant stimulant pour les législateurs et les hommes de bonne volonté !

Tout en reconnaissant que la société peut, dans une certaine mesure, diminuer la criminalité par des lois prévoyantes et des institutions charitables, n'y a-t-il pas une exagération dangereuse à nier la responsabilité individuelle et à prétendre que le crime est un fait social ? Ceux qui voient dans le crime

le produit nécessaire du milieu social ne tombent-ils pas dans la même erreur que ceux qui le font résulter des influences physiologiques et des circonstances extérieures ? Ne méconnaissent-ils pas, eux aussi, la puissance de la volonté, et ne font-ils pas de l'homme doué de raison et de liberté un être passif, subissant, comme un automate, toutes les influences sans pouvoir y résister ?

Pour soutenir que le crime est un fait social, on s'appuie sur l'influence de l'ignorance, de la misère, sur la toute-puissance de l'imitation, des mauvais exemples.

Le crime est-il le résultat de l'ignorance ? Le coupable qui vient s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle ou de la cour d'assises aurait-il mérité un prix Monthyon, s'il avait étudié les sciences et les lettres ? Faut-il voir dans le développement de l'instruction un moyen infaillible pour supprimer la criminalité ? Un certain nombre de criminalistes et de philosophes le pensent. Pour M. Emile Acolas, les criminels se divisent en deux catégories : les infirmes et les ignorants. « J'ai dit que ceux qu'on nomme des scélérats sont des infirmes, des hommes incapables par nature de se rendre compte de leurs actes, ou qu'ils sont des ignorants. » (*Philosophie de la science politique*, p. 239.) Cette opinion est celle de M. le Dr Büchner : « Le défaut d'intelligence, dit-il, la pauvreté et le manque d'instruction sont les trois grands facteurs des crimes... l'homme cultivé sait trouver le moyen de se débarrasser des obstacles sans violer la loi positive ; l'homme sans éducation ne connaît d'autre voie que le crime pour se tirer d'affaire ; il est victime de sa situation. » (*Force et matière*, p. 499.) Pour M. Minzlof, l'instruction est « une panacée universelle qui doit, tout à la fois, prévenir et guérir les tendances aux crimes. » (*La Philosophie positive*, novembre et décembre 1880.) On sait que Victor Hugo aimait à dire que celui qui ouvre une école ferme une prison et que cette pensée a été reproduite par M. Fouillée : « Plus il y aura d'écoles, moins il y aura de prisons. Plus la science fait des progrès, plus elle reconnaît que le criminel est souvent un insensé, souvent un ignorant (1). » (*La Science sociale*, p. 322.)

(1) L'expérience a enlevé à M. Fouillée la confiance exagérée qu'il avait dans l'influence moralisatrice de l'école : « Dans l'enseignement primaire, dit-il, l'instruction scientifique de plus en plus répandue n'a nullement haussé le niveau moral ; ce niveau au contraire a baissé. » (*Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1890.)

Cette théorie, qui fait résulter le crime de l'ignorance, n'est pas nouvelle. Elle était, on le sait, enseignée au xviii^e siècle par Helvétius, La Mettrie, Condorcet. Helvétius considérait la vertu comme le produit de l'instruction, et le vice comme le résultat de l'ignorance. La Mettrie allait encore plus loin : il croyait que la différence qui existe entre l'homme et le singe tient à une différence d'éducation et qu'on peut apprendre une langue à cet animal. (*L'Homme machine*, p. 35, 38.) « Alors, dit-il, ce ne serait plus ni un homme sauvage ni un homme manqué : ce serait un homme parfait, un petit homme de ville, avec autant d'étoffe ou de muscles que nous-mêmes pour penser et profiter de son éducation. »

Qui songerait à contester le bienfait de l'instruction et à nier les dangers de l'ignorance ? Que de coutumes barbares produites par l'ignorance ! Que d'actes de cruauté inspirés par elle ! Que de sang versé par le fanatisme, par la superstition ! Que de haines résultent souvent d'un sophisme ! Est-il nécessaire de démontrer que les fausses idées peuvent quelquefois conduire à des actes coupables ? Aux observations judicieuses que Cicéron présente dans les *Tusculanes*, IV, § 40 et suiv., qu'on me permette d'ajouter quelques faits empruntés à mes souvenirs judiciaires. Tout le monde sait qu'on a brûlé, pendu autrefois beaucoup d'hommes comme *sorciers*. Cette croyance aux sorciers existe encore dans les campagnes, où elle est entretenue par des escrocs, qui exploitent la crédulité publique. Un troupeau tombe-t-il malade, un refroidissement se produit-il entre deux jeunes époux, le *sorcier* prétend que cette maladie, ce désaccord sont produits par un *sort* qui a été jeté ; il s'attribue le pouvoir d'ôter le sort par des moyens surnaturels et ne consent à user de ce pouvoir que moyennant une forte rétribution. Cette croyance à la sorcellerie ne fait pas seulement des dupes, elle jette souvent le trouble dans l'esprit des paysans ignorants et peut les pousser à des actes de violence. En voici un exemple qui s'est produit dans l'arrondissement de Digne, où j'ai été substitut : Un paysan ayant son troupeau malade alla consulter le sorcier du voisinage ; celui-ci déclara qu'un sort avait été jeté sur le troupeau par un ennemi. « Mais quel est cet homme ? demanda le paysan, en proie à une violente colère. — La première personne que vous rencontrerez en rentrant à votre ferme », répondit le sorcier. Le paysan sort ; il rencontre un de ses voisins qui labourait son champ, et, croyant

que c'était l'auteur du sort jeté sur son troupeau, il s'élança sur lui avec un gros bâton ferré ; il faillit le tuer. Pendant plusieurs années j'ai fait la chasse à ces sorciers, les poursuivant comme escrocs puisqu'ils s'approprient la fortune d'autrui par des manœuvres frauduleuses, en s'attribuant un pouvoir imaginaire. Des condamnations sévères prononcées par le tribunal correctionnel contre plusieurs de ces malfaiteurs en ont purgé l'arrondissement (1).

Je crois aussi que l'instruction pourra diminuer beaucoup les sentiments de haine qu'éprouve une partie de la population ouvrière contre les patrons, les bourgeois et les prêtres. N'est-ce pas surtout à l'ignorance qu'il faut attribuer cet antagonisme violent ? Dans les villes, où on a répandu parmi les ouvriers quelques notions d'économie politique, on a obtenu quelque apaisement. Mais là où les lumières n'ont pas pénétré, où les passions sont encore surexcitées par les journaux révolutionnaires et les politiciens, quelles haines violentes contre les prétendus *exploiteurs du peuple* !

Donc, on ne développera jamais assez l'instruction, on n'éclairera jamais trop les esprits. La justesse de l'esprit contribue beaucoup à la moralité des actes. Celui qui voit clairement les conséquences funestes des passions résiste plus facilement à leurs séductions. Le marchand, qui se rend bien compte des avantages résultant d'une bonne renommée, sera moins porté à perdre ces avantages en trompant sur la qualité et la quantité de la marchandise vendue ; lors même qu'il ne resterait pas honnête par respect pour le devoir et pour sa propre dignité, il évitera toute indécatesse, au moins par intérêt. L'homme qui comprend que le savoir vaut mieux que la richesse cherchera plus à s'instruire qu'à s'enrichir, et résistera davantage à l'esprit de cupidité. Celui qui, au contraire, sera persuadé que le plus grand bien est la possession de la richesse, sera moins difficile sur le choix des moyens qui la procurent.

Même pour être utile aux autres, il faut souvent des lumières

(1) Des poursuites semblables devraient, à mon avis, être exercées contre les diseurs de bonne aventure, magiciens, chiromanciens, devins, tous escrocs qui suivent les foires et marchés et qui sont trop souvent autorisés par la police et les maires à exploiter la crédulité publique. Le trouble qu'ils jettent dans l'esprit des paysans me paraît autrement grave que le préjudice qu'ils causent à leur bourse. L'empereur Marc-Aurèle, comprenant le danger de ces superstitions, avait ordonné que ceux qui troublent ainsi les esprits faibles pour exploiter leur crédulité seraient punis de la rélegation. (*D. de pœnis*, l. XXX.)

Que d'exemples je pourrais citer à l'appui de ces judicieuses paroles d'Aristote ! J'ai vu notamment un avocat d'un esprit distingué, fin, délicat, échouer misérablement sur le banc de la police correctionnelle pour des faits graves et nombreux d'escroquerie et d'abus de confiance. Il plaidait fort bien et agissait fort mal ; chez lui l'intelligence était saine, et la volonté malade, parce qu'il avait contracté des goûts de plaisir, des besoins de luxe, qu'il ne pouvait satisfaire avec ses ressources personnelles. « Tel a la vue claire, qui ne l'a pas droite et par conséquent voit le bien et ne le suit pas. » (Montaigne, l. 1, ch. xxiv.)

Si la science ou la réflexion produisaient toujours la moralité, verrait-on si souvent des vices honteux chez des hommes de talent et même chez des hommes de génie ? Qui a mieux parlé que Rousseau des devoirs des parents envers leurs enfants ? et cependant ce philosophe éloquent qui, en s'inspirant de Plutarque, a écrit tant de belles pages sur les devoirs de famille, a mis ses enfants à l'hôpital. Qui a eu plus d'esprit que Voltaire ? et cependant que de mensonges, que d'actes d'indélicatesse et même de bassesse on peut lui reprocher ! Où trouver un poète plus charmant qu'Horace ? et cependant le sentiment de l'honneur était si peu développé en lui, qu'il racontait en souriant qu'il avait abandonné son bouclier sur le champ de bataille, alors que les Barbares qui avaient commis le même acte de lâcheté en mouraient de honte et s'étranglaient de leurs propres mains. (Tacite, *Mœurs des Germains*, § 6.)

Lorsqu'on suppose qu'il suffit de bien raisonner pour bien agir, on oublie trop que l'homme n'est pas un pur esprit, que les plaisirs des sens ont une grande prise sur lui, que les passions font souvent taire la raison. L'homme qui se laisse vaincre par une passion sait qu'il fait mal, qu'il sacrifie son véritable intérêt, qu'il méconnaît son devoir. La passion peut subjuguier la volonté et la pervertir au point de lui faire commettre des actes que la raison réproouve. L'intelligence a beau éclairer le joueur, le débauché sur les dangers du jeu, de la débauche, celui qui s'est fait un dieu de son ventre et de son bas-ventre ou qui a la passion du jeu n'ignore pas qu'il s'expose à perdre son patrimoine, sa santé et même son intelligence. Dans ce cas, comme dans tous ceux où l'homme ne reste pas maître de lui-même, suivant l'expression de Racine, il ne fait

pas le bien qu'il aime et fait le mal qu'il hait (1) ; son intelligence distingue bien le danger et la honte du vice, et cependant sa volonté pervertie ne le repousse pas.

S'il suffisait de concevoir clairement le vrai pour faire le bien, verrait-on des hommes faire le contraire de ce qu'ils enseignent, semblables aux Scribes et aux Pharisiens, dont il est dit dans l'Évangile : « Observez et faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font ; car ce qu'ils disent, ils ne le font pas (2). » (Saint Mathieu, XXIII, 3.) Si le professeur de morale n'a pas toujours lui-même une conduite très morale, si après avoir enseigné la beauté de la tempérance, de la charité, de la douceur, il est quelquefois intempérant, égoïste, colère, c'est parce qu'il est plus facile d'enseigner la morale aux autres que de la pratiquer soi-même. Il en coûte de mettre ses actes d'accord avec ses paroles. Je viens de prendre connaissance d'une procédure criminelle instruite contre un professeur qui, avec quelques complices, avait volé 130,000 francs de titres, et j'ai eu plus d'une fois l'occasion d'exercer des poursuites contre des accusés qui, par leur intelligence et leur instruction supérieure, se rendaient compte de l'infamie de leur conduite aussi bien que les magistrats qui les jugeaient. Sur 62,435 accusés jugés par les cours d'assises de 1851 à 1860, il y en avait 3,052 ayant reçu une *instruction supérieure*. En présence de ces faits,

(1) On sait que la pensée de Racine est l'imitation de ce passage de saint Paul : « Je n'approuve pas ce que je fais, parce que je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais. » (*Épître aux Romains*.) Le poète latin avait dit aussi : *Video meliora, proboque, deteriora sequor.*

(2) La vie de Sénèque offre un exemple frappant du désaccord qui peut se produire entre l'enseignement et la pratique du devoir. Celui qui disait avec éloquence : « Soyez pauvre : il est impossible d'étudier avec fruit sans la frugalité, » avait amassé des richesses immenses, 300 millions de sesterces, disait-on. (Tacite, *Annales*, l. XIII, § 42.) On sait que d'après ce philosophe, « la vertu ne se loge que dans un esprit bien appris... que la meilleure nature du monde est bien susceptible de vertu, mais non pas vertueuse, que précisément elle n'en ait reçu l'instruction... que le bien-vivre est un présent de la philosophie... que la justice, la piété, la religion et généralement toutes les vertus accrochées l'une à l'autre ne l'abandonnent jamais. » (Épître XC de la traduction de Malherbe.) Cependant ce même philosophe, précepteur de Néron, avait soin de ne pas l'effrayer par une vertu trop sévère ; lui-même avait porté l'adultère dans la maison de Germanicus ; il ne désapprouva pas le meurtre d'Agrippine et « s'enhardit jusqu'à demander si on l'ordonnerait aux soldats (l. XIII, § 2 ; l. XIV, § 7) ; il écrivit même la lettre que Néron adressa au Sénat pour justifier le parricide qu'il avait commis. Toutefois, il est juste d'ajouter que, si la philosophie ne lui a pas toujours appris à bien vivre, elle lui a appris à bien mourir. — A combien de professeurs de morale ne peut-on pas appliquer ces paroles : « Vous, qui publiez qu'on ne doit pas voler, vous volez ; vous, qui dites qu'on ne doit pas commettre d'adultère, vous commettez des adultères ? » (Saint Paul, *Épître aux Romains*, ch. II, v. 21, 22.)

comment peut-on penser qu'il suffit d'ouvrir une école pour fermer une prison ?

Je trouve dans les *Souvenirs* de l'abbé Crozes, ancien aumônier de la Roquette, une lettre d'un détenu, bachelier, fils d'un ancien chef d'institution de Paris, qui décrit assez exactement l'état d'un homme qui, après avoir contracté de mauvaises habitudes, fait le mal qu'il réprouve et ne fait pas le bien qu'il aime : « Du côté moral je suis bien plus misérable encore ; oisif, livré à tous les besoins, à toutes les séductions, je me sens devenir plus mauvais de jour en jour, je découvre avec effroi que les bons sentiments qui survivent en moi s'émoussent tous les jours, que les vices, au contraire, jettent de plus profondes racines... Pourtant, monsieur l'aumônier, je puis vous affirmer que je ne suis pas foncièrement mauvais. Je suis un étrange assemblage de bien et de mal. Bien souvent à l'église, dissimulé derrière un pilier ou perdu dans un coin obscur je pleure en écoutant les sons puissants de l'orgue. Je pense à mon passé flétri, à mon avenir sans espoir, aux amertumes de ma vie présente. Je pense aussi à Dieu et je lui demande de me rendre meilleur ; je lui crie du fond de mon âme : Seigneur, vous connaissez ma faiblesse, pourquoi vous êtes-vous retiré de moi ? Pourquoi ne me donnez-vous pas plus de force pour la lutte ? Pourquoi me laissez-vous toujours succomber aux tentations ? Parfois aussi le récit d'une action vertueuse, la lecture d'une page attendrissante me fait verser des larmes ; expliquez-moi, je vous prie, comment il peut se faire que comprenant le beau et le bien, le sentant même vivement, je fasse toujours le mal. » (*Souvenirs*, t. II, p. 81.)

Ce désaccord entre la raison et les actes, résultat de la faiblesse de la volonté, était très caractérisé chez ce détenu par suite de ses mauvais antécédents, mais il peut se produire chez tous les hommes, instruits ou ignorants, parce que l'accord entre la raison et les actions ne s'accomplit pas sans effort. Il est plutôt le résultat de la bonne volonté, de la droiture du cœur, du détachement de soi-même, que de la science et de la réflexion. Ainsi que le disait le ministre d'un empereur chinois, qui vivait plus de 1,200 ans avant Jésus-Christ : « Il n'est pas difficile de connaître le bien, mais il est difficile de le mettre en pratique. Prince, si vous avez de la bonne volonté, rien ne vous sera difficile, et vous imiterez la parfaite vertu de vos prédécesseurs. »

(*Chou-king*, partie III, ch. VIII, section 2.) La valeur morale des hommes dépend plus de la droiture de la volonté que de la pénétration de l'intelligence. Les différences morales sont plutôt des différences de la volonté que des différences de l'entendement. C'est par la droiture de la volonté, l'esprit de sacrifice, le détachement de soi-même que les hommes parviennent à mettre leurs actes d'accord avec la raison. C'est l'attrait du plaisir, la vivacité d'une passion égoïste qui les empêchent de réaliser cet accord. « Nous voyons, nous connaissons le bien et nous ne le faisons pas soit par lâcheté, soit par quelque autre faiblesse préférée à la vertu (1). » (Euripide, *Hippolyte*.)

La conscience publique a toujours protesté contre l'identité de la science et de la sagesse. Socrate a soin lui-même de remarquer que, sur ce point, le peuple n'était pas de son avis. « Il (le peuple) soutient que la plupart des hommes ont beau connaître ce qui est le meilleur, ils ne le font pas, bien que cela dépendit d'eux, et ils font souvent tout le contraire. Ceux à qui j'ai demandé la cause d'une si étrange conduite m'ont tous dit que ces gens-là sont vaincus par la volupté ou par la douleur, ou entraînés par quelque autre de ces passions dont j'ai parlé. » (Protagoras.) Mais le philosophe grec ne s'arrête pas à cette opinion du peuple, « qui dit à l'aventure tout ce qui lui vient dans l'esprit ». Le peuple cependant avait raison. De même que Talleyrand a dit qu'il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, c'est tout le monde, on peut dire aussi que, sur les questions de morale pratique, il y a quelqu'un qui est plus près de la vérité que Socrate, c'est tout le monde.

Et, en effet, si on sort de la théorie pour jeter les yeux sur la réalité, qui osera prétendre que la moralité n'existe pas chez les ignorants ? Qui n'a pas rencontré des paysans, des ouvriers, de pauvres femmes sans instruction pratiquant les plus admirables vertus ? Est-ce que la bonté, la charité, l'esprit de sacrifice, l'abnégation de soi-même n'existent pas chez eux autant que chez ceux qui sont frottés de grec et de latin ? Lorsqu'un enfant tombe à l'eau, lorsqu'un cheval s'emporte et va renverser un vieillard, lorsque dans un incendie il faut sauver, au péril de sa vie, une personne qui va être dévorée par les flammes, qui se jette à l'eau ou dans les flammes ? qui se précipite sur le cheval

(1) « Je sais quel forfait je vais commettre, mais la colère est plus forte en moi que la raison, » dit Médée, dans *Euripide*.

pour l'arrêter? Est-ce toujours l'homme lettré? N'est-ce pas le plus souvent un pauvre ouvrier qui n'a pas eu besoin, pour avoir du cœur, de lire Platon et Aristote?

L'acte de dévouement est plutôt le résultat d'un bon cœur, d'un bon mouvement instantané que le produit d'une grande culture intellectuelle ou de profondes réflexions. Je crois même que la réflexion ne favorise pas toujours le développement des sentiments et des actes généreux. Lorsque la pensée d'une bonne action se présente à l'esprit, on risque fort de l'abandonner, si on ne l'exécute pas de suite, si on réfléchit trop à l'ingratitude des hommes, à l'étendue du sacrifice qu'on va s'imposer. J.-J. Rousseau a dit sous une forme paradoxale: « L'homme qui pense est un animal dépravé. » Sous cette forme, l'idée est choquante; cependant elle ne manque pas entièrement de justesse, s'il a voulu dire qu'il vaut mieux suivre les premiers mouvements de son cœur que trop calculer ses actions. Le premier mouvement, c'est le bon; aussi M. de Talleyrand, qui n'a pas toujours brillé par la générosité des sentiments, conseillait-il de s'en méfier.

Si l'instruction était nécessaire pour créer la moralité, combien y aurait-il d'honnêtes gens? La moralité serait donc le privilège d'une aristocratie intellectuelle, d'une infime minorité! Heureusement, si le domaine du vrai et du beau n'est pas entièrement ouvert à tous les hommes, le domaine du bien n'est fermé à personne. Les pécheurs, les soldats qui risquent leur vie pour sauver un camarade, les vieilles servantes qui se dévouent à leurs maîtres, les bonnes femmes de la campagne qui soignent les malades, recueillent et adoptent les enfants laissés par une voisine indigente, tous ces pauvres d'argent et d'esprit sont souvent plus riches de cœur que les lettrés. C'est par la pratique du bien, qui est à la portée des plus petits, que l'égalité se rétablit parmi les hommes. Toutes les inégalités de fortune, de situation, de facultés disparaissent devant la véritable égalité, l'égalité morale. Un honnête homme vaut mieux qu'un savant, et, pour être un honnête homme, il suffit d'avoir un cœur droit et une bonne volonté.

Pourquoi, d'ailleurs, appeler ignorants ceux qui, sans instruction, savent cependant se bien conduire? Est-ce que ces illettrés ne possèdent pas la plus belle des sciences? Est-ce que de bonnes actions ne valent pas autant que de belles paroles? Est-ce qu'une bonne conduite n'a pas autant de prix qu'un peu de science unie

à beaucoup de présomption? Est-ce que les plus ignorants ne sont pas ceux qui ne savent se conduire, « quand même ils seraient les plus subtils raisonneurs et très exercés dans tout ce qui est propre à donner de l'éclat à l'esprit et plus de rapidité à ses opérations »? (Platon, *les Lois*, III.) Il ne faut point oublier que l'illettré qui agit bien peut aussi très bien juger, parce que la droiture de sa volonté se communique à son esprit. La pratique du bien ne permet pas de douter de Dieu, de l'âme, du libre arbitre et de la vie future. Or, celui qui possède ces grandes croyances est-il réellement un ignorant, quand même il ne serait jamais allé à l'école? Au contraire, ne finit-on pas par douter du devoir, quand on ne le pratique pas, et la corruption de la volonté n'est-elle pas souvent suivie de l'erreur de l'esprit? « Celui qui fait le mal hait la lumière. » Ainsi, loin d'avoir le privilège de la sagesse, l'homme instruit est autant exposé à l'erreur que l'illettré, dans le domaine des vérités morales. Dans cet ordre de vérités, pour avoir l'esprit juste il faut avoir le cœur sain, la volonté droite. L'illettré qui agit bien est à l'abri du sophisme et le savant qui agit mal est exposé à tomber dans le paradoxe.

Il suffit de songer aux mœurs de l'empire romain et de l'Italie au *xvi^e* siècle pour voir que « l'affinement des esprits n'en est pas l'assagissement » (Montaigne), et qu'une grande culture intellectuelle peut être unie à la corruption des mœurs et au dédain de la vie humaine. Lorsque l'empire romain s'écroulait sous le poids de ses vices, les poètes, les rhéteurs et même les philosophes ne manquaient pas; et cependant a-t-on trouvé qu'à l'époque de Claude et de Messaline les hommes étaient plus courageux et les femmes plus chastes qu'à l'époque de Lucrèce et de Régulus? Dans quelles écoles les Barbares avaient-ils appris le respect de la femme (1), l'observation de la fidélité conjugale, le dévouement à leurs chefs, le mépris de la mort, toutes ces vertus que les Romains de l'empire ne connaissaient presque plus? Comparez les mœurs de la société romaine avec celles des Germains décrites par Tacite et dites de quel côté se trouve la supériorité morale. « Elles (les femmes barbares) vivent enveloppées de chasteté sans contact corrupteur avec les séductions des spectacles, les excitations des festins. Les hommes et les femmes ignorent également le commerce mystérieux des lettres. Dans

(1) « Ils croient même qu'il y a dans les femmes quelque chose de saint et de prophétique. » (Tacite, § 8.)

cette nation si nombreuse les adultères sont très rares... Personne, chez ce peuple, ne rit des vices; être corrompu ou corrompre ne s'appelle point la mode du siècle. On trouve encore plus de vertu dans les cités où les vierges seules se marient et où il n'est permis qu'une seule fois à la femme de former l'espérance et le vœu d'être épouse. De même qu'elle n'a qu'un seul corps, qu'une seule âme, elle prend un seul époux... Sa pensée, son désir ne vont pas au delà, et dans l'être auquel elle s'unit, ce n'est pas pour ainsi dire le mari, mais le mariage qu'elle aime. Limiter le nombre des enfants... est regardé comme un crime. » (*Mœurs des Germains*, 19.) Pendant que les mœurs les plus infâmes étaient chantées par les poètes romains, les Barbares noyaient dans la boue des marais celui qui avait prostitué son corps. (*Ibid.*, § 12.)

La culture de l'esprit n'exclut pas davantage la cruauté. Les combats de gladiateurs, qui étaient inconnus à Rome à l'origine, furent très recherchés à l'époque où les lettres et les arts furent cultivés; les lettrés n'étaient pas les moins empressés à chercher des émotions dans le spectacle des souffrances des hommes qui s'entr'égorgeaient.

Sans doute J.-J. Rousseau était dans l'erreur quand il croyait que la culture des arts, des sciences et des lettres produit nécessairement la corruption, mais il aurait été dans le vrai, s'il s'était contenté de dire que la culture de l'esprit ne suffit pas pour produire la moralité et que des hommes incultes peuvent avoir de meilleures mœurs que des hommes civilisés. Les historiens, les voyageurs ont fait souvent cette constatation. Lorsqu'il décrit les mœurs des Scythes, l'historien Justin constate leur esprit de justice et de modération: « La nature, dit-il, les a fait justes, et non les lois... admirable spectacle que celui d'un peuple possédant instinctivement les vertus, que les doctrines des sages, les maximes des philosophes n'ont pu donner à la Grèce. » (L. II, § 2.)

Les statistiques criminelles établissent aussi qu'il n'y a pas de relation entre l'ignorance et la criminalité. On a ouvert beaucoup d'écoles, mais on n'a pas encore fermé une prison; on a même été obligé d'en construire de nouvelles ou d'agrandir les anciennes. La criminalité n'a point diminué, pendant que l'instruction se répandait de plus en plus. Le nombre des accusés et prévenus jugés à la requête du ministère public

n'a cessé de s'accroître; en 1838, ce nombre était de 237 sur 100,000 habitants, il s'est élevé à 552 en 1887. (*Statistique criminelle pour l'année 1887*, p. xviii.) On a contesté cette augmentation de la criminalité. (Voir *Revue Bleue*, 26 avril 1890, et *Revue Scientifique*.) Cette contestation provient de ce qu'on n'a examiné que les affaires soumises aux cours d'assises, dont le nombre a un peu diminué par l'habitude de la *correctionnalisation* adoptée de plus en plus par les parquets et les juges d'instruction. Mais les condamnations prononcées par les tribunaux correctionnels ont considérablement augmenté et ne peuvent pas être négligées lorsqu'il s'agit d'apprécier la criminalité d'un pays. Ainsi en 1888, alors que le nombre des affaires d'assises a diminué de 38, il y a eu une augmentation très notable des délits de vols simples, d'escroquerie et d'abus de confiance. Le nombre des vols simples, qui était en 1887 de 35,349, s'est élevé à 37,505.

Il résulte encore des statistiques du ministère de la justice que les départements qui comptent le plus d'illettrés ne sont pas ceux qui présentent le plus d'accusés et de prévenus. Ainsi, le Finistère et le Morbihan sont les départements où il y a le plus d'accusés illettrés; cependant, alors que la criminalité de la France est de 517 accusés ou prévenus sur 100,000 habitants, on en compte seulement 356 dans le Morbihan et 437 dans le Finistère. Donc il n'y a pas relation entre l'ignorance et la criminalité. Autre preuve: les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de la Marne, sont ceux où il y a le moins d'accusés illettrés; cependant on compte, sur 100,000 habitants, 961 accusés ou prévenus dans la Seine, 713 dans le département de Seine-et-Marne, 732 dans la Marne. En résumé, les départements où il y a le moins d'accusés illettrés ont une criminalité deux fois plus forte que le Morbihan et le Finistère. Le département de l'Hérault, d'après la dernière statistique, ne compte plus qu'un seul illettré sur 100 habitants. Or, sa criminalité est de 815 sur 100,000 habitants, c'est-à-dire plus du double de celle du Morbihan.

La statistique criminelle de 1880 a voulu comparer le nombre proportionnel des habitants illettrés d'un département au nombre proportionnel des accusés et voici les constatations qu'elle a faites (page xxxii): 6 départements, ayant 7 à 10 hommes illettrés sur 100, fournissent 9 accusés par 100,000 habitants;